



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.82

Corrigendum 2
(03/2001)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES
TÉLÉMATIQUES

Technologies de l'information – Représentation
codée des images et du son – Compression
progressive des images en deux tons

Corrigendum technique 2

Recommandation UIT-T T.82 – Corrigendum 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

**NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 11544
RECOMMANDATION UIT-T T.82**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – REPRÉSENTATION CODÉE DES
IMAGES ET DU SON – COMPRESSION PROGRESSIVE DES
IMAGES EN DEUX TONS**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

Résumé

Le présent Corrigendum 2 porte sur les § 6.1.2, 6.2.6.1, 6.2.6.2, 6.2.6.3 (et Corrigendum technique 1) et 6.8.2.9, ainsi que sur la Figure 27.

Source

Le Corrigendum 2 de la Recommandation T.82 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvé le 1^{er} mars 2001. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 2 de la Norme Internationale ISO/CEI 11544.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 6.1.2	1
2) Paragraphe 6.2.6.1	1
3) Paragraphe 6.2.6.2	1
4) Paragraphe 6.8.2.9	1
5) Figure 27.....	2
6) Corrigendum technique 1	2

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – REPRÉSENTATION CODÉE DES
IMAGES ET DU SON – COMPRESSION PROGRESSIVE DES
IMAGES EN DEUX TONS

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

1) **Paragraphe 6.1.2**

Au § 6.1.2, modifier le 3^e retrait comme suit:

- une référence à un pixel, dans une bande se trouvant au-dessus de la bande courante, doit renvoyer la valeur réelle du pixel, sauf si le pixel est au-dessus de l'image ou dans la bande précédente de la couche qui se termine par une **SDRST**, auquel cas la règle relative au bord d'arrière-plan du haut de l'image doit être appliquée;

2) **Paragraphe 6.2.6.1**

Au § 6.2.6.1, modifier le dernier paragraphe comme suit:

Pour la première bande d'une couche, ou après une **SDRST** à la fin de la bande précédente dans une couche, mettre le pixel AT à son emplacement par défaut. Après une **SDNORM** à la fin de la bande précédente dans une couche, mettre l'emplacement du pixel AT à sa valeur à la fin de la bande précédente de la couche.

Des compléments sur les pixels AT et les variables y_{AT} , τ_X et τ_Y figurent au § 6.7.3.

3) **Paragraphe 6.2.6.2**

Dans la Note 1 du § 6.2.6.2, remplacer "segment marqueur de nouvelle longueur" par "segment marqueur NEWLEN".

4) **Paragraphe 6.8.2.9**

Au § 6.8.2.9, modifier la première phrase comme suit:

Si la bande se trouve en haut de l'image ou si la bande précédente de la couche s'achève par une **SDRST**, les états d'estimation de probabilité de toutes les valeurs possibles de **cx** sont mis à zéro (c'est-à-dire à l'état équiprobable).

5) **Figure 27**

Modifier la Figure 27 comme suit:

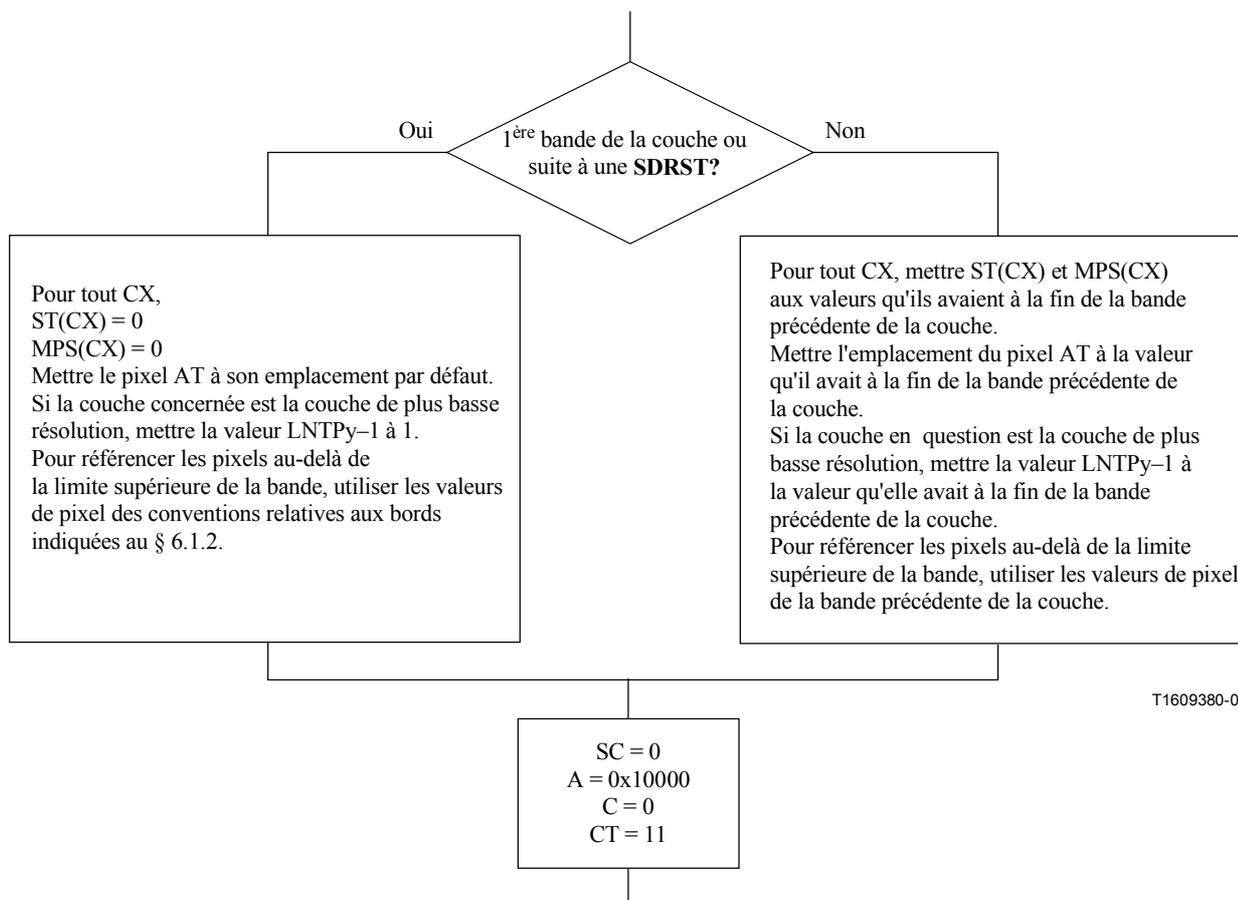


Figure 27 – Flux de diagramme pour la procédure INITENC

6) **Corrigendum technique 1**

Modification sans objet pour la version française.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication